



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mil vingt, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent dûment convoqué, s'est réuni en session à la Mairie sous la présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de convocation : 24 juillet 2020

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christophe MATTANA, Raymond BLANCHETON, Christophe MATTANA, Sabine BOST, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU

Absents excusés :

Valérie BERTHIER-SOLIS procuration à Lydie MANUS

Laure CORGNE procuration à Gérard GASNIER

Jean-Jacques FAUCHER procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE

Isabelle TARNAUD procuration à Christophe MATTANA

Jessy VERESSE procuration à Jany-Claude SOLIS

Absent :

Christophe SIMARD

Secrétaire de séance : Lydie MANUS

Autorisation de servitude de passage AT 369 - Chemin de la Rue (2020-0028)

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la parcelle AT 369 - Chemin de la Rue nécessite l'autorisation par la Commune d'une servitude de passage et de réseaux.

En effet ce terrain a fait l'objet d'une demande de permis de construire mais l'assiette de ce terrain est enclavée par une partie de la parcelle AT 370 car il ne bénéficie pas à ce jour de servitude de passage via les terrains limitrophes pour le relier au domaine public.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention afin que le permis de construire soit accordé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De l'autoriser à signer une convention de servitude de passage et de réseaux sur la parcelle 370 pour la parcelle AT 369.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE
LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES DELIBERATIONS
Pour copie conforme, le 31 juillet 2020
Le Maire,
Jany-Claude SOLIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mil vingt, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent dûment convoqué, s'est réuni en session à la Mairie sous la présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de convocation : 24 juillet 2020

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christophe MATTANA, Raymond BLANCHETON, Christophe MATTANA, Sabine BOST, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU

Absents excusés :

Valérie BERTHIER-SOLIS procuration à Lydie MANUS

Laure CORGNE procuration à Gérard GASNIER

Jean-Jacques FAUCHER procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE

Isabelle TARNAUD procuration à Christophe MATTANA

Jessy VERESSE procuration à Jany-Claude SOLIS

Absent :

Christophe SIMARD

Secrétaire de séance : Lydie MANUS

Achèvement fini des travaux Mairie (2020/0029)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le litige avec l'entreprise SRTS n'a toujours pas été réglé. Les mises en demeure de l'agence LESCURE du 13 janvier 2020 puis de la Municipalité du 06 février 2020 sont restées sans réponse. C'est pourquoi conformément au CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales), Madame le Maire propose de résilier le marché concernant l'entreprise SRTS afin de pouvoir faire réaliser les travaux (plancher coupe-feu Mairie et zone UV) par une autre entreprise.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise l'Agence LESCURE à résilier le marché avec l'entreprise SRTS.
- Autorise l'Agence LESCURE à trouver une autre entreprise pour corriger les malfaçons.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE
LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES DELIBERATIONS
Pour copie conforme, le 31 juillet 2020
Le Maire,
Jany-Claude SOLIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 14

Votants : 19

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent dûment convoqué, s'est réuni en session à la Mairie sous la présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de convocation : 2 juillet 2020

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Christophe MATTANA, Raymond BLANCHETON, Isabelle TARNAUD, Laure CORGNE, Jessy VERESSE, Christophe MATTANA, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU

Absents excusés :

Valérie BERTHIER-SOLIS procuration à Jany-Claude SOLIS
Sabrina BOST procuration à Patrick ROBERT
Christelle DUBLANCHE procuration à Marianne LAVAUD
Gérard GASNIER procuration à Jean-François LEBLANC
Christophe SIMARD procuration à Lydie MANUS

Secrétaire de séance : Patrick ROBERT

Vote du Budget primitif 2020 (2020/0023bis)

Annule et remplace la délibération n°2020/0023 - erreur matérielle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2020 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 256 291 €
Recettes	1 256 291 €
Section d'investissement	
Dépenses	890 443 €

Recettes	890 443 €
----------	-----------

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE
LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES DELIBERATIONS
Pour copie conforme, le 31 juillet 2020
Le Maire,
Jany-Claude SOLIS